



FO ESR 42

Force ouvrière enseignement supérieur et recherche Loire
Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de l'enseignement, de la culture et de la
formation professionnelle – Force Ouvrière) - Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028
Saint-Étienne Cedex 1 - e-mail : fo@univ-st-etienne.fr – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42/>

Formation spécialisée (F3SCT, ex-CHSCT) de l'UJM du 10/04/2025 – Notes de CR

Déclaration liminaire.....	1
Préconisations issues de la visite TSE (pour avis).	2
Avis présenté par la Secrétaire de la F3SCT au sujet du cadre des visites de la F3SCT.	4
Suivi des points du dernier PV de la F3SCT.	5
Rapport annuel de médecine de prévention 2024 (pour information).....	5
Rapport annuel de prévention des risques professionnels 2024 (pour information).	6
Rapport d'activité de la Psychologue du travail 2024 (pour information).	7
Rapport d'activité l'Assistante sociale des personnels 2024 (pour information).....	7
Bilan annuel de la CVSSH (pour information).	8
Suivi accidentologie 2024 (pour information).	8
Suivi des absences pour raison de santé 2024 (pour information).	9
Programme annuel de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de sécurité 2025 (pour information).	9
Remarques sur registre santé et sécurité au travail.	10
Approbation du PV du 30 janvier 2025 (pour avis).....	10
Point retour Inspection (pour information).....	10
Questions diverses (dont bilan des soutirages dans les ateliers d'Arts plastiques).	11

Déclaration liminaire.

Une Organisation syndicale indique que l'ordre du jour est beaucoup trop important.

***Remarque *a posteriori* de FO ESR 42.** Il est évident que le nombre de séances de la F3SCT, consacrées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, reste insuffisant si l'on se limite au cadre réglementaire de trois réunions annuelles minimum. Ainsi, plusieurs points importants comme le retour de la visite de l'Inspection du travail ou des points de Questions diverses n'ont pas pu être abordés cette fois et sont ajournés à la prochaine séance de la F3SCT, le 5 juin. Notre Organisation syndicale ne peut que regretter ces délais.

Préconisations issues de la visite TSE (pour avis).

Présentation par la Secrétaire de la F3SCT. La visite a eu lieu en juillet 2024, en l'absence de représentants de la présidence. Or, l'Inspection du travail nous a rappelé qu'en pareilles conditions, elle n'aurait pas dû être menée. Le rapport de visite de l'Institut Télécom Saint-Étienne souligne par ailleurs plusieurs problèmes ainsi que des préconisations importantes concernant les conditions de travail et la sécurité des locaux.

***Remarque *a posteriori* de FO ESR 42.** Là encore, lors de la visite en ALL, aucun représentant de la présidence n'était présent, ce que nous déplorons vivement.

Problèmes identifiés :

- **Conditions de travail.**
 - Télétravail : la limitation à un jour par semaine est source de frustration pour les personnels BIATSS.
 - Charge de travail : l'augmentation de la charge de travail est considérée comme trop importante, avec un manque de valorisation.
 - Manque de bureaux : il manque des bureaux pour les enseignants-chercheurs qui n'ont pas de bureau sur site.
 - Température : l'absence d'isolation des murs extérieurs entraîne d'importants problèmes au niveau du confort thermique en hiver et en été.
 - Communication : des difficultés de communication et de circulation de l'information sont évoquées.
- **Sécurité et confort des Locaux.**
 - Volets et stores : un dysfonctionnement des volets extérieurs et stores d'ombrage est constaté.
 - Bruit : un bruit important provenant de la prise d'air du puits canadien et de certaines ventilations génère des nuisances.
 - Électricité : il est constaté des problèmes avec certaines prises électriques dont des câbles sont apparents ou des coques de protections cassées et coupantes.
 - Encombrement : salles de TP encombrées.
 - Aération : il y a une absence d'aération dans certaines salles avec des fenêtres bloquées et une VMC qui est à l'arrêt.
 - Sécurité : le portillon côté CROUS n'est pas sécurisé, il y a des fuites d'eau dans le toit de l'atrium créent des risques de glissade.
- **Santé et bien-être.**
 - Impact sur la santé : plusieurs personnels signalent un impact négatif du travail sur leur santé physique et psychique.
 - Suivi médical : la majorité des personnels désirent d'un suivi médical plus fréquent.

Préconisations de la F3SCT.

- Télétravail : augmenter le nombre de jours de télétravail possible pour les personnels.
- Organisation des séminaires : repenser l'organisation des séminaires pour mieux les intégrer dans les services des enseignants ou enseignants-chercheurs.
- Accompagnement : proposer un accompagnement pour les personnels signalant une souffrance au travail.
- Valorisation : mieux valoriser le travail des personnels.

- Améliorations des locaux : désencombrer et améliorer l'aération des salles, réparer les volets et stores, et revoir l'ergonomie de certains bureaux.
- Sécurité : installer des systèmes d'appel d'urgence et sécuriser les accès.
- Recrutement : compenser la sous-dotation en termes de personnels logistique, pour un site qui accueille de plus en plus d'étudiants.

Intervention du Directeur de TSE. Il souligne que le rapport de visite lui semble, selon ses propres termes, très élogieux pour son établissement. Il exprime toutefois des réserves sur le calendrier du processus, qu'il juge inadapté, au motif que certains points évoqués auraient déjà été traités depuis la date de la visite. Concernant le télétravail, il estime que ce n'est pas un problème majeur, avançant que certains jours de télétravail « flottants » ne seraient pas utilisés, et rappelant que certains postes, notamment ceux liés à l'accueil, ne peuvent de toute façon pas être télétravaillés. Il admet que certains sujets peuvent lui échapper, notamment dans le domaine logistique, mais nuance cela en précisant que certaines remarques formulées dans le rapport proviendraient seulement « d'une ou deux personnes ». Le directeur insiste également sur le fait que les séminaires hors-les-murs, introduits depuis 2022, répondent à une demande des personnels, tout en reconnaissant que la fermeture de l'école pendant deux jours reste complexe à organiser. Il compare certaines préconisations à une « blague du 1^{er} avril ». Enfin, il regrette que le rapport de la F3SCT, selon lui, n'aborde pas suffisamment les aspects positifs du fonctionnement de son établissement et conteste certaines informations, qu'il considère comme factuellement inexactes. Il a d'ailleurs interprété cette réunion comme une opportunité de répondre point par point à celui-ci.

Intervention d'une autre organisation syndicale qui s'étonne de la réponse de la direction de TSE.

Intervention du Président. Il faut qu'il y ait un dialogue social.

* **Intervention de FO ESR 42.** Nous souhaitons intervenir sur deux remarques de la direction de TSE. D'abord, c'est le rôle des membres de la F3SCT de porter à l'ensemble de l'UJM les remarques qui sont remontées lors de la visite. Toutes ces recommandations sont à présenter à l'UJM par le biais de la F3SCT. Ensuite, sur la question du calendrier, il y a très peu de F3SCT et la F3SCT était prête à présenter ce rapport le 30 janvier, mais cela n'a pas été possible.

Réponse de la DRH. La relecture du rapport n'avait pas pu être assurée par nos services pour la date du 30 janvier. Afin d'éviter ce type de situation à l'avenir, nous allons dorénavant fixer des échéances claires pour les restitutions. Nous avons déjà introduit la participation des directeurs de composantes ou de services car nous pensons qu'il est essentiel que la F3SCT puisse engager un véritable dialogue avec les directions. Nous allons à présent établir un échéancier avec le calendrier des préconisations.

Intervention d'une autre OS qui souhaite nuancer les propos de la direction de TSE. Il ne s'agit pas d'une extrapolation des avis d'une ou deux personnes seulement. Par exemple le problème du télétravail a été évoqué par plus de 20% des agents BIATSS qui le trouvent insuffisant.

Réponse du directeur de TSE. Il se félicite d'un taux de satisfaction des agents qu'il estime à 95 % et minimise les critiques du rapport. Il insiste sur la vocation de service public de son établissement : selon lui, recruter des agents dans une école d'ingénieur implique une présence sur site, indispensable à la qualité du service et à la sécurité des biens et des personnes. Il ajoute qu'il ne lui semble pas possible d'être la moitié de la semaine chez soi.

Intervention d'une autre OS. On peut aussi envisager d'autres façons de fonctionner.

Intervention de la DRH. Il s'agit de préconisations soumises au vote aujourd'hui. Par la suite, des échéances seront définies.

Intervention du Président. Le rapport contient des éléments essentiels. Nous allons procéder au vote.

VOTE : FO a voté pour comme l'unanimité des organisations syndicales

***Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Le rapport de visite de l'institut Télécom Saint-Etienne, auquel notre Organisation syndicale a pris part comme pour la visite de la Faculté ALL, met en lumière plusieurs problèmes et préconisations concernant les conditions de travail et la sécurité des locaux. Il se fonde à la fois sur une visite approfondie des locaux, sur des questionnaires auxquels une majorité des agents de TSE a répondu (personnels BIATSS comme enseignants), sur les rencontres respectives du personnel de direction et des agents, et également sur quelques rendez-vous individuels à la demande de personnels. Nous espérons donc que l'ensemble des préconisations de la F3SCT sera rapidement pris en compte et que le système de suivi des préconisations récemment mis en œuvre à la demande de l'Inspection du travail permettra de s'en assurer.

Avis présenté par la Secrétaire de la F3SCT au sujet du cadre des visites de la F3SCT.

« Les représentants des personnels à la F3SCT considèrent que les règles en matière de visite de la délégation de la F3SCT avec notamment la présence des représentants de l'administration lors des entretiens, qu'ils soient collectifs ou individuels, ne permettent pas la libération de la parole des personnels de l'entité visitée.

Par conséquent, nous demandons que les entretiens associés à la visite de la délégation de la F3SCT soient effectués par un organisme extérieur, indépendant de l'Université, qui pourra garantir l'anonymat de ces entretiens.

Nous demandons à être associés au choix de cet organisme.

Nous demandons à ce que cet organisme soit aussi en charge de traiter le questionnaire pré-visite et d'effectuer l'analyse statistique des réponses. »

Réponse du Président de l'UJM. Sur le fond, le Président attire l'attention des membres de la F3SCT sur les questions financières de l'établissement et sur le fait que, depuis le début de son mandat, il essaie de ne pas faire appel aux organismes extérieurs qui coûtent cher. Sur la forme, il indique qu'il ne peut pas découvrir ainsi un avis en séance, qu'il a besoin de travailler ce type de dossier.

Réponse de la DRH. La demande sera de toute façon enregistrée dans le PV de cette séance.

La Secrétaire de la F3SCT insiste pour porter l'avis au vote de la F3SCT, ce qui est finalement accepté.

VOTE : FO a voté pour comme l'unanimité des organisations syndicales

***Remarque a posteriori de FO ESR 42.** Nous ne sommes évidemment pas favorables à un recours systématique à des organismes extérieurs. Cependant, les inspecteurs du travail ont insisté sur la nécessité de la présence d'un représentant de la présidence durant toute la visite de la F3SCT, y compris lors des échanges avec les personnels. L'appel à un organisme extérieur, indépendant de l'Université, pour les entretiens nous semble être la moins mauvaise des solutions. Elle pourrait permettre de continuer à garantir une certaine liberté de parole.

Suivi des points du dernier PV de la F3SCT.

Présentation de l'Ingénieure SST.

- **Les actions à mener.**
 - Mise à disposition de l'application développée sur le Laboratoire Hubert Curien concernant les invités et entrants en ZRR.
 - Mise à la disposition des membres de la F3SCT d'un dossier partagé sur MyDrive pour le suivi des visites de la F3SCT (DNum, ALL).
- **Les actions réalisées ou en cours de réalisation :**
 - Calendrier des visites.
 - Dématérialisation des registres SST.

Question d'une Organisation syndicale sur le malaise au travail au SUAPS.

Réponse de la DRH. On a rencontré sept personnes du SUAPS et la directrice. On a fait un retour en trois temps :

- Aux deux personnes en conflit
- A la directrice
- A l'ensemble de l'équipe

Ce retour s'est accompagné de préconisations.

La même Organisation syndicale s'interroge sur la formation des personnels de la F3SCT sur les RPS étant donné les demandes d'entretiens et de restitutions exprimées à l'issue des visites.

Réponse de la DRH. On a déjà proposé la formation sur les RPS. Pour l'accompagnement des membres de la F3SCT lors des visites, nous attendons des devis.

Rapport annuel de médecine de prévention 2024 (pour information).

Rapport présenté par le Médecin de prévention. Il a réalisé 47 visites individuelles et 4 visites de postes de travail, pendant la période d'octobre à décembre 2024.

***Intervention de FO ESR 42.** Nous n'avons pas reçu au préalable le rapport annuel et il est donc difficile de nous prononcer sur celui-ci. Cependant, en 2023, il avait été demandé par les OS (**FO ESR 42**) de faire des comparatifs, nous réitérons cette demande une fois que vous aurez une meilleure visibilité de votre rythme de travail.

***Question de FO ESR 42.** Avant le Covid, le Médecin voyait périodiquement les agents tous les deux ans. Puis cela s'était réduit à ceux ayant des risques particuliers et, à une visite annuelle ou tous les 18 mois pour ceux à risques. Est-ce toujours le cas ?

Réponse du Médecin du travail. Il ne peut pas assurer le suivi périodique et faire de la prévention pour tous les personnels de l'UJM étant donné sa présence un seul jour par semaine. D'autant plus que côté CHU, un tiers des médecins sont en arrêt maladie.

***Question de FO ESR 42.** Le Dr Poizat essayait de faire une visite 6 mois après la prise de poste, est-ce toujours le cas ?

Réponse du Médecin du travail. La réglementation n'impose pas cette visite. Les textes disent qu'il faut une visite tous les cinq ans, qui peut d'ailleurs être faite avec un Infirmier en santé-travail. S'il y a des personnels qui sont exposés à des risques professionnels, on essaiera cependant de les voir. La priorité est de recevoir les agents qui sont avec des problématiques de handicap et des aménagements de postes.

Intervention du Président. Nous devons cibler les publics à risques. Nous ferons tout notre possible pour que ce soit le cas.

***Question de FO ESR 42.** En 2023, suite à un changement de logiciel, le Dr Poizat avait fait part de difficultés dans car l'utilisation du tableau Excel proposé lui semblait insatisfaisant pour faire des statistiques fines. Est-ce toujours le cas ?

Réponse du Médecin du travail. Il y a un logiciel commun pour les agents et les étudiants mais il n'y a pas d'outil dédié. Les statistiques sont effectivement faites de manière annexe dans un tableau Excel.

***Question de FO ESR 42.** Autour du retour au travail, avez-vous pu continuer de travailler comme le Dr Poizat avec le service RH et la psychologue du travail ?

Réponse du Médecin du travail. On échange sur ce qui peut être fait par le biais de réunions mais ce temps empiète sur le temps de prévention des risques professionnels des personnels.

***Question de FO ESR 42.** Deux axes du Dr Poizat en 2024 étaient le travail autour du distanciel et l'amélioration de la mesure du risque chimique en travaillant conjointement entre services. Est-ce que ce sont aussi pour vous des priorités ?

Réponse du Médecin du travail. Il n'a pas été mis au courant de la problématique du travail en distanciel.

***Remarques *a posteriori* de FO ESR 42.** Le Médecin de prévention des personnels a pris ses fonctions le 1^{er} octobre et est à l'UJM à 20%. A l'UJM, il doit s'occuper de plus de 1650 agents. On comprend par ses réponses que le manque de temps le met en difficulté, bien qu'il y ait maintenant un Médecin de prévention spécialement dédié aux personnels dans la nouvelle organisation du service de Médecine préventive universitaire.

Rapport annuel de prévention des risques professionnels 2024 (pour information).

Présentation par l'Ingénieure Hygiène et Sécurité. L'UJM gère 61 bâtiments répartis sur 5 sites, avec des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et deux animaleries. L'université compte 1778 personnels. Le rapport résume les problèmes identifiés.

- Sécurité incendie : nécessité de généraliser les exercices d'évacuation et de réactualiser les listes des équipiers d'évacuation.
- Vérifications techniques : problèmes de non-conformité dans les équipements et bâtiments, nécessitant des actions correctives.
- Risques chimiques et biologiques : gestion des produits chimiques dangereux et des déchets, avec des actions nécessaires pour améliorer le stockage et l'élimination.
- Rayonnements ionisants : suivi de l'exposition des personnels aux rayonnements, avec des dosimètres en place et des vérifications périodiques.
- Amiante et radon : surveillance continue des niveaux de radon et gestion des risques liés à l'amiante.

Le rapport liste des préconisations :

- Formation et sensibilisation : renforcement des formations en sécurité et santé au travail.
- Amélioration des locaux : actions pour améliorer la sécurité et le confort des locaux, notamment en ce qui concerne les systèmes de chauffage et de climatisation.
- Communication et procédures : amélioration des procédures de communication et de gestion des crises.

Rapport d'activité de la Psychologue du travail 2024 (pour information).

Présentation de la Psychologue du travail. La Psychologue du travail, en poste depuis 2023 à l'UJM, a assuré un accompagnement individuel et collectif des agents, avec 86 entretiens réalisés en 2024. Elle a participé aux cellules d'alerte VSSH et de veille sociale, ainsi qu'aux projets liés à la qualité de vie au travail. Des actions spécifiques ont été menées sur les absences longues, le maintien dans l'emploi et la prévention des risques psychosociaux. La psychologue du travail a contribué à plusieurs instances et événements institutionnels (F3SCT, COPIL QVCT, visites de site). Enfin, elle a enrichi ses compétences par des formations et animé des échanges de pratiques inter-universitaires.

De plus en plus de contacts se font directement par mail et il y a des demandes des services RH ou de la Médecine préventive.

***Question de FO ESR 42.** A la page 6 du rapport sont indiquées 4 composantes et services en particulier, pouvez-vous rappeler lesquels ?

Réponse de la Psychologue du travail. Non car cela relève du secret professionnel mais il y a une fatigue compassionnelle dans certains laboratoires.

***Question de FO ESR 42.** Pouvez-vous nous en dire davantage sur le calendrier de réalisation du Guide des absences de longues durées et de la Fiche ressource médecine préventive pour le personnel ? De même, sur le dispositif de la Cellule maintien dans l'emploi ?

Réponse de la Psychologue du travail. Le guide a été co-construit avec le service RH. Il y a un courrier qui est envoyé aux agents absents depuis plus d'un mois pour les aider. Le guide est accessible par Intranet et déjà mis en place. La fiche ressources n'est en revanche pas encore finalisée. Pour la cellule de maintien dans l'emploi, on se réunit pour voir comment on peut apporter plus de contenus pour accompagner les agents.

Une autre OS pose la question des agents de l'ENSASE. Ont-ils sollicité la Psychologue du travail de l'UJM ?

Réponse de la Psychologue du travail. Elle ne sait pas s'il y a un psychologue du travail à l'ENSASE. Pour l'instant, elle n'a pas été sollicitée par des agents de l'ENSASE.

Rapport d'activité l'Assistante sociale des personnels 2024 (pour information).

Présentation de l'Assistante sociale des personnels. L'Assistante de service social a accompagné 116 agents et mené 282 entretiens en 2024. Elle intervient sur les sphères personnelle, professionnelle et santé, avec un accompagnement individualisé (écoute, conseils, démarches). Les principales demandes concernaient des problématiques de santé, personnelles (logement, famille, budget) et professionnelles (retraite, RPS) avec un taux de féminisation de plus en plus important.

Le service est de plus en plus sollicité par des personnels aidants ou en difficulté financière, avec l'octroi de plusieurs aides. Elle est dépositaire de la souffrance au travail, avec de l'épuisement professionnel, un sentiment de manque de reconnaissance et des relations interpersonnelles qui se sont dégradées. L'Assistante de service social participe activement aux cellules internes (CVS, CVSSH), et collabore étroitement avec les partenaires internes et externes. Il a un taux de féminisation important et grandissant.

Une autre OS pose la question des agents de l'ENSASE et obtient la même réponse que celle de la Psychologue du travail (voir ci-dessus).

Bilan annuel de la CVSSH (pour information).

Présentation par la Psychologue du travail. En 2024, la CVSSH a traité 42 situations avec 36 entretiens réalisés. Il y a eu 26 saisines pour lesquelles les agents ont voulu informer de situations posant problème mais n'ont pas souhaité d'écoute supplémentaire par la cellule. Les actions de prévention ont été organisées sous forme de formations, guides, événements pour le personnel et les étudiants. La CVSSH a évolué avec un nouveau format qui comprend trois niveaux de suivi et des réunions régulières.

Une Organisation syndicale rappelle que les représentants du personnel avaient demandé à participer au stade 2 d'écoute, ce qui n'a pas été accepté ; l'OS rappelle qu'elle regrette cette décision. Il est demandé le nombre de saisines pour lesquelles le sujet est clos.

Réponse de la DRH. Il y a trois membres de la F3SCT dans la cellule (mais pas au niveau 2).

Réponse du Président. Le sujet des résolutions est difficile car il se fait sur le temps long. Il indique qu'il a systématiquement suivi les préconisations mais que, sur les articles 40 de procédure pénale, l'UJM n'est plus maître du temps.

Réponse du DGS. Il y a en effet difficulté de retracer ce process de résolution car il y a remise au Procureur. Parfois, en cas de procédure pénale, l'université n'a pas non plus à être informée des suites.

***Intervention de FO ESR 42.** Le tableau page 5 le tableau est très clair et détaillé. Pour l'année prochaine on demande aussi le comparatif.

Suivi accidentologie 2024 (pour information).

Présentation de l'Ingénieure SST. Pour les années 2023 et 2024.

- Nombre d'accidents : en 2023, il y a eu 32 accidents, dont 16 avec arrêt de travail et 16 sans arrêt. En 2024, le nombre total d'accidents a légèrement diminué à 28, avec 13 accidents avec arrêt et 15 sans arrêt.
- Types d'accidents : en 2024, il y a eu une augmentation significative des accidents de service.
- Répartition par catégorie : les accidents impliquant les BIATSS ont diminué. En revanche, les accidents concernant les enseignants-chercheurs et/ou chercheurs ont augmenté sur la même période.
- Répartition par genre : en 2023, 60% des accidents concernaient des femmes et 40% des hommes. En 2024, cette tendance s'est inversée, avec 39% des accidents impliquant des femmes et 61% des hommes.

- Indicateurs de performance : le nombre moyen de jours d'arrêt par agent est resté relativement stable, passant de 0,97 en 2023 à 0,95 en 2024. Le taux de fréquence, qui mesure l'exposition aux risques professionnels, a diminué de 5,95 en 2023 à 4,67 en 2024. Le taux de gravité, indiquant la sévérité des accidents, a légèrement diminué de 0,61 à 0,59.

Suivi des absences pour raison de santé 2024 (pour information).

Présentation de l'Ingénieure SST. Pour les années 2023 et 2024.

Absences totales : en 2023, le nombre moyen de jours d'absence par agent était de 10,98 jours, contre 9,75 jours en 2024.

- Maladie : le nombre moyen de jours congé maladie ordinaire (CMO) par agent a diminué de 6,31 jours en 2023 à 5,61 jours en 2024. Les absences pour congé de maladie ordinaire de plus d'un mois ont également diminué.
- Congés Longue Maladie et Longue Durée : les jours de congé longue maladie (CLM) et longue durée (CLD) ont légèrement augmenté, avec une augmentation notable des CLD chez les BIATSS.
- Maternité et Accidents de Travail : les jours de congé de maternité ont diminué, tandis que les jours d'absence pour accidents de travail (ATA) ont légèrement augmenté.
- Taux d'absence : le taux global d'absence pour raisons de santé a diminué de 5,43% en 2023 à 4,80% en 2024.
- Évolution mensuelle : les graphiques montrent des fluctuations mensuelles dans les taux d'absence, avec des pics observés en décembre 2024.

Programme annuel de prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de sécurité 2025 (pour information).

Présentation de l'Ingénieure SST. Le document présente le programme annuel de prévention des risques professionnels pour 2025, détaillant les actions prévues pour améliorer la sécurité et la santé au travail :

- Formation et Reconnaissance des membres de la formations spécialisées.
- Protection des Personnels.
- Prise en Compte des Risques.
- Médecine de Prévention : un accent sera porté sur le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en absence prolongée.
- Démarches QVCT.
- Pilotage et Réseau des Préventeurs : une structuration du service de prévention des risques est prévue.
- Documentation et Évaluation : les documents de prévention seront réactualisés, et un registre santé et sécurité au travail dématérialisé sera mis en place.

* **Question de FO ESR 42.** Concernant les relevés du taux de radon, nous avons demandé qu'ils soient affichés à l'entrée des bâtiments. Il nous avait été répondu que ces relevés seraient simplement accessibles sur l'intranet. Dans quelle rubrique peut-on les consulter ?

Réponse de l'Ingénieure SST. Pour l'instant ce n'est pas mis en place.

*** Intervention de FO ESR 42.** Nous nous félicitons que les demandes répétées de dématérialisation des registres aient été entendues. Nous aimerions que l'interface, sur laquelle vous êtes peut-être en train de travailler, ne limite pas le nombre de caractères pour ne pas brider l'expression des agents et des usagers. En effet, ces registres sont là pour permettre de signaler des situations parfois graves, complexes, ou nécessitant des explications détaillées. Pour notre syndicat, la version numérique doit garantir les mêmes droits que le support papier, voire les renforcer.

*** Intervention de FO ESR 42.** Nous souhaitons indiquer que ce qui est noté dans le registre de la loge du site Tréfilerie n'est jamais consulté.

Réponse de l'Ingénieure SST. La personne qui sera recrutée pour la gestion du service logistique gèrera consultation de ce registre.

Par ailleurs, il est aussi discuté de la possibilité d'une enquête RPS globale à l'UJM.

• VOTE : FO s'est abstenu
--

Remarques sur registre santé et sécurité au travail.

Présentation de l'Ingénieure SST.

27.02 Manufacture LGL/TPE Porte d'accès laboratoire pas contrôlée. Étude en cours par le Patrimoine.
25.02 Manufacture LGL/TPE idem. Renfort vigilance et demande surveillance renforcée.
16.01 IMP CSI2 Chute sur trajet glissant.
16.01 idem CSI2 Chute sur trajet.
26.02. IMP CSI2 Produit chimique versé sur peau.
03.03 SHS Demande de nettoyage des locaux. Rappel du Patrimoine auprès du prestataire.
23.01 GIMAP PSN Problème de sorbonne.
06.02 Biologie, FST. Dysfonctionnement de deux extincteurs. Intervention du Patrimoine auprès des prestataires.
26.03 Biologie, FST. Brûlure d'un étudiant.
25.02 BU. Tréfilerie. Exercice d'évacuation.
13.03 BU. Tréfilerie. Recadrage d'une personne faisant peur aux étudiants.
20.03. Tréfilerie. Alerte arrêt cardiaque par une application suite. La personne n'a pas pu prendre le défibrillateur le plus proche, celui de l'UJM.
20.03Vol d'une carte bancaire. Les médiateurs ont fait le nécessaire puis appel de la police.
27.03. BU Tréfilerie. Porte d'entrée fermée. La porte d'accueil a dû être maintenue ouverte ; problème de froid et de sécurité.
29.03 Tréfilerie. Risque de surchauffe et d'incendie lié à l'installation d'une cabine acoustique en dessous d'un éclairage.

Approbation du PV du 30 janvier 2025 (pour avis).

VOTE : FO a voté pour

Point retour Inspection (pour information).

Point ajourné à la prochaine séance de la F3SCT (voir notre réponse à la remarque liminaire).

Questions diverses (dont bilan des soutirages dans les ateliers d'Arts plastiques).

Désignation de la Secrétaire de la F3SCT. Reporté à la F3SCT du mois de juin.

Bilan des soutirages dans les ateliers d'Arts plastiques. Bilan des 3 derniers mois soutirages communiqué par le Patrimoine, du 15 janvier au 05 mars.

*** Intervention de FO ESR 42.** On note deux températures qui sont au-dessous de 50 degrés.

Réponse de l'Ingénieure SST. Les températures sont remontées en A319 : 52, 51,8, 48,5 dernièrement 53.

*** Intervention de FO ESR 42. Nous nous étonnons que n'apparaisse pas dans le rapport annuel la question des légionelles sur le site Denis Papin.** Et nous nous désolons que ce point n'ait pas fait l'objet d'un approfondissement lors de la visite de l'Inspection du travail. Il y a bien eu une réunion à ce sujet en ALL le 16 janvier dernier. La question du dysfonctionnement des ballons d'eau chaude a été abordée et il a été dit qu'on ne pouvait pas les changer, étant donné que des investissements et travaux vont être réalisés dans deux ans. Or, lors des prises de température réglementaires, celles-ci sont en permanence en-dessous de 55°C, parfois de presque 10 degrés, ce qui constitue un danger et ne respecte pas le protocole validé par l'ARS. En effet, nous rappelons que l'arrêté du 30 novembre 2005 préconise une température supérieure ou égale à 50°C en tout point du système de distribution.

La question des soutirages avait aussi été abordée lors de la réunion de janvier, notamment par rapport aux contaminations sur l'eau froide. Nous avons su d'une part que la Doyenne et le responsable administratif d'ALL se chargeaient eux-mêmes des soutirages, ce qui n'est pas leur mission. Lors d'une réunion, la Vice-présidente déléguée Développement durable de l'UJM avait confirmé l'importance de ces soutirages. Nous exigeons qu'ils soient faits dans un cadre réglementaire, conformément au protocole présenté par le Patrimoine, d'autant que la fermeture estivale pourrait engendrer, comme les deux années précédentes, une recrudescence de la présence de légionelles dans le circuit d'eau chaude et d'eau froide.

Comme lors de la F3SCT du 10 octobre dernier, nous demandons l'application stricte du protocole, avec des mesures professionnelles claires au niveau des soutirages et des purges et des actions correctives s'il y a lieu. Sinon, comme indiqué lors de la réunion avec les inspecteurs du travail, nous verrons obligés de demander l'intervention d'un expert de l'ARS.

09/05/2025

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex-CT\)](#)

[FS \(ex-CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)